

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le 12 OCT 2023

ID : 091-219106663-20231009-DELCM05_2023_45-DE



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2023_45

L'An deux mil vingt-trois, le 9 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 04/10/2023

DATE D’AFFICHAGE : 04/10/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 16 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA procuration à Mme Isabelle ARMAND.

Absents(es) : M. Richard PELISSERO, Mme Stéphanie MARTINI, M. Valéry LAURENT.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA REALISATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE LA COMMUNE DE VILLEJUST.

VU l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particuliers les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU les articles L2120-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique relatifs à la procédure adaptée ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le **12 OCT. 2023**

ID : 091-219106663-20231009-DELCM05_2023_45-DE

VU la délibération DEL CM01_2020_004 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur Le Maire ;

CONSIDERANT le dossier de consultation concernant le marché relatif à l'élaboration de la réalisation du terrain synthétique ;

CONSIDERANT la procédure adaptée engagée le 25 mai 2023 pour le marché relatif à la réalisation du terrain synthétique de la Commune de Villejust ;

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale finance et moyens généraux en date du 4 octobre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux n° 2023-01 pour la réalisation d'un terrain synthétique relevant de la procédure adaptée et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés :

Lot1 : Société ID VERDE 4 av André Malraux 92300 LEVALLOIS PERRET

Lot2 : Société BENTIN SAS 2 rue Maurice de Broglie 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation du marché sont inscrits au budget.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/10/2023*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

